

**COMMUNE DE FLETRE – Séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2017**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017**

Présents : Marie-Thérèse Ricour, Philippe Masquelier, Louis Dubruque, Stéphane Crévits, Sébastien Monsimert, Bénédicte Brioul, Cynthia Cocart, Eveline Wicart, Didier Godderis, Bruno Cousin.

Excusés : Laurent Wartelle donne pouvoir à Philippe Masquelier

Sébastien Verbèke

Absent : Alexandre Meunier

-----  
**I – APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le procès- verbal de la dernière réunion ne fait l'objet d'aucune remarque.

**II – CAF**

**A) Renouvellement du CEJ**

Madame le Maire explique que le Contrat Enfance Jeunesse signé en partenariat avec la CAF arrive à son terme et qu' il convient de le renouveler pour la période 2017-2020. Dans ce contrat a été intégrée la demande d'un accueil le matin pendant l'ALSH de juillet. Pour 2017 aucun remboursement n'est effectué par la CAF et, à ce jour, nous n'avons aucune certitude quant à une possible prise en charge pour les années prochaines. L'effectif de 8 enfants minimum fixé par le Conseil pour maintenir cet accueil est tout juste atteint. Il est rappelé que la règle pour l'encadrement des enfants est au minimum de 2 personnes dès le 1<sup>er</sup> enfant présent. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de partenariat avec la CAF

**B) Tarif ALSH Juillet**

Actuellement le tarif est fixé pour 2 périodes un pour 15 jours et l'autre pour 4 semaines.

	mois	quinzaine
Tranche 1 QF inf à 600	63€	52,50€
Tranche 2 QF entre 601 et 1100	68,25€	57,75€
Tranche 3 QF sup à 1101	73,50€	63€

Sur les conseils de la CAF il serait judicieux de fixer un tarif unique puisque depuis quelques années la durée de l'ALSH est de 3 semaines.

Le Conseil Municipal fixe la participation des parents à :

	ALSH de juillet
Tranche 1	63€
Tranche 2	68,25€
Tranche 3	73,50€

**III – REDEVANCES OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

**A) 2016 Orange, Bouygues**

Les tarifs d'occupation du domaine public sont fixés officiellement. Pour 2016 le montant des redevances sont :

Pour Orange : 8,406 kms x 38.81€ = 326,24 €

2,195 kms x 51,74 € = 113,57 € Soit un total de 439,81 €

Pour Bouygues ; 3 fourreaux de 2,344kms x 38,81 € = 272,91 €

**B) 2017 Bouyghes, Orange, Colt, Level**

En 2017 le montant des redevances s'élèvent à :

Pour Bouygues : 3 fourreaux de 2,344kms x 38,50€ = 267,57 €

Pour Orange : 8,406 kms x38,05 = 319,85 €

2,195 kms x 50,74 = 111,37 € soit un total de 431,22 €

Pour Colt : 3 fourreaux x 1,412 km x 38,05 € = 161,18 €

Pour Level : 9 fourreaux x 1,412 km x 38,05 = 483,54 €

Avis favorable du Conseil

#### IV – CCFI

##### A) Statuts

La CCFI a modifié ses statuts communautaires par délibération en date du 29 septembre 2017, pour devenir au 1<sup>er</sup> janvier 2018 compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ( GEMAPI). Cette délibération prévoit également les compétences suivantes : outils de planification en matière de gestion de l'eau et lutte contre les espèces animales et organismes vivants nuisibles à l'équilibre environnemental en milieu hydraulique.

Avis favorable du Conseil

##### B) Rapport CLECT

Lors de la séance du 19/10/2017 la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté un rapport portant sur le transfert des charges des zones d'activités : ZAC de la Blanche Maison à Bailleul, l'imposition complémentaire CFE pour Blaringhem et les fonds de concours SIVU pour Bailleul, Merris, Méteren, et Vieux-Berquin et les fonds de concours TH pour Godewaersvelde, Merris, Neuf-Berquin et Steenwerck.

Avis favorable du Conseil

##### C) Pôle Métropolitain

Lors de la réunion du 19 octobre le Conseil de la CCFI a délibéré pour valider la création du Pôle Métropolitain des Flandres et approuver les statuts du syndicat mixte porteur de ce Pôle Métropolitain.

Le Pôle Métropolitain dont le territoire est composé des Communautés de Communes de Flandre Intérieure et de Flandre Lys est un territoire cohérent notamment avec le périmètre du SCOT.

Le Pôle Métropolitain est chargé de mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain dans les domaines suivants :

- a) Au Développement économique et à l'activité du territoire. Il devra prioriser des projets structurants d'intérêt supra communautaire qui assureront au territoire une place et un rôle éminemment économique, créateur de richesses et de potentialités face à ses territoires voisins
- b) A l'aménagement du pôle gare d'Hazebrouck et au renforcement de ses connexions intermodales avec l'aménagement d'une gare routière en Flandre Lys pour garantir un rayonnement métropolitain.

Le siège est fixé au Centre Directionnel 41, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny à Hazebrouck. Le Conseil Métropolitain est composé de 12 membres 6 / CC

Vote du Conseil : avis favorable

- ##### D) Fonds de concours : la CCFI, lors du vote du budget 2016, a décidé la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement communal. La priorité est donnée aux petites communes à hauteur de 50000€. Il convient de délibérer pour donner notre accord afin de recevoir un fonds de concours de la CCFI.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces en rapport avec ce dossier.

#### V – SALLE DES SPORTS

Madame Le Maire informe du courrier de l'architecte mettant fin à sa mission de maîtrise d'œuvre des travaux de la salle des sports.

Nous avons un devis pour :

##### A) Lot menuiseries extérieures

La SA VERALCO de Courtrai a déposé un dossier : le montant de leur devis s'élève à 31721,92€ ht.

Vote du Conseil : Avis favorable

##### B) Lot sanitaires/VMC

Pour ce lot, suite à une demande du bureau de contrôle Véritas l'entreprise ayant déposé un dossier doit revoir son devis.

- ##### C) Lot démolition, Gros-Œuvre, Plâterie, Carrelage. A ce jour les devis n'étant pas encore suffisamment finalisés le Conseil Municipal sursoit à statuer.

##### D) Subvention Département

Madame le Maire rappelle que nous avons sollicité et obtenu une subvention du département qui s'élève à 38064€ soit un pourcentage de 23,31 % sur un montant de travaux retenus de 163295€. Pour permettre l'octroi de la subvention il est impératif de signer une convention avec le Département. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

#### VI – VENTE PERCELLES ZC184 et ZD 108

Suite à l'enquête publique et à la consultation des riverains quant à un éventuel souhait d'achat de ces parcelles aucune demande n'ayant été adressée en mairie, il est proposé de vendre ces parcelles au profit de Mr Jean-Claude Denaes à 1€ du m<sup>2</sup>

#### VII – DIVERS

Le montant du devis concernant le renouvellement des portes extérieures du presbytère s'élève à 6647,52€ht. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande du collègue Maxime Deyts d'une aide, pour un élève de Flêtre, dans le cadre d'un séjour à la neige.

Le Conseil Municipal n'accepte pas la demande de rétrocession des espaces communs à la résidence du Cattenhouck estimant cette demande prématurée vu le nombre d'habitations vendues à ce jour.

Le Conseil Municipal a souhaité venir en aide à la famille de Rosie atteinte du syndrome de Silver-Russell, à hauteur de 300€.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 Mai, le Conseil Municipal avait décidé unanimement de, malgré le retour de la semaine des 4 jours et le désengagement immédiat de l'Etat, continuer les activités mises en place : anglais 3h/semaine, aide aux devoirs 1h/semaine et art-thérapie 2h/semaine. Pour ce maintien des activités il avait été décidé que les ateliers seraient maintenus à condition de la présence de 10 enfants minimum avec un tarif unique pour les familles de 1€/h. Cette décision représente un coût restant à charge pour la commune de environ 3 200€. Madame le Maire rappelle que l'ensemble de toutes les activités mises en place par la commune s'élève à 43 000€ déduction faite des aides CAF et, ce, sans compter les investissements tels que tableaux numériques ....

Concernant les séances d'Art-Thérapie Mme Dubois a informé Madame le Maire par mail de sa difficulté de prendre en charge 10 enfants par séance. La volonté du conseil ayant été clairement définie lors de la séance du 18 mai Madame le Maire n'a pu que confirmer les décisions prises. De ce fait Mme Dubois a informé de sa volonté de ne pas poursuivre et d'en informer elle-même les parents (mail du 14 octobre).

Deux conseillers, parents d'élèves, ont souhaité revoir les conditions d'accueil pour l'Art-Thérapie. Il sera donc proposé que, pour ces séances, il soit possible de prendre un groupe de 6 enfants par séance et ceux-ci uniquement désignés par l'équipe enseignante. Le tarif appliqué sera de 3€/heure/enfant.

## DECISIONS MUNICIPALES

-----

### PORTES PRESBYTERE

Le Maire de la Commune de FLETRE,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014 relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

**Article 1** : D'accepter le devis de la Société CATRYCKE ET FILS pour l'achat de portes pour le presbytère d'un montant de 6 647.52€ H.T .

**AVENANT AU CONTRAT ASSURANCE SMACL DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES**  
**ANNEXES**

Le Maire de la Commune de FLETRE,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014 donnant délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement

des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la

limite de 5 % du montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

ACCEPTE l'avenant de modification au contrat assurance SMACL suite à la mise à jour des superficies de l'année 2018.

La nouvelle cotisation annuelle 2018 est de ce fait fixée à 5 689.43 € HT.

**DON**

Le Maire de la Commune de FLETRE,

Vu l'état de santé de Rosie Bruneel atteinte du Syndrome de Silver-Russell, maladie orpheline rare

Vu la création de l'association Rosie au Pays des géants, par Estelle Wallyn et Romain Bruneel, parents de Rosie, et la mise en place de cagnottes afin de collecter des fonds pour les aider leur combat contre cette maladie.

DECIDE l'attribution d'une somme de 300,00 € à la famille.

<b>M-T RICOUR</b>	<b>P. MASQUELIER</b>	<b>L. DUBRUQUE</b>	<b>S .CREVITS</b>
<b>S MONSIMERT</b>	<b>C COCART</b>	<b>D GODDERIS</b>	<b>B. BRIOUL</b>
<b>E WICART</b>	<b>B COUSIN</b>		